2025 - ETAT RECAPITULATIF TAXE DE SEJOUR POUR LES HEBERGEMENTS SANS CLASSEMENT (sauf les campings, les auberges collectives et les chambres d'hôte)

Dates de séjour	Tarif du séjour = A	Nombre total de personnes logées (y compris les exonérées) = B	Nombre de nuits passées = C	Tarif nuitée = tarif séjour divisé par nombre de personnes divisé par nombre de nuits = A / B / C	Montant taxe de séjour (avant comparaison avec le tarif plafond) = Tarif nuitée x 4%	Si le montant de la taxe est supérieur à 1,25 € (tarif plafond voté par la collectivité pour 2025) appliquer 1,25 € sinon appliquer le tarif trouvé = D	Nombre de personnes assujetties = E	taxe à collecter et à	Nombre de personnes exonérées et motif (B - E)	d'encaissement de la taxe
Exemple 1: du 04/01/25 au 11/01/25	450,00 €	6	7	10,71 €	0,43 €	0,43 €	2	6,02 €	6 -2 = 4 (- 18 ans)	11/01/2025
Exemple 2: du 05/01/25 au 06/01/25	150,00 €	2	1	75,00 €	3,00 €	1,25 €	2	2,50 €	0	06/01/2025
Total de la page	-4-0									N° de page
Report de la page précéder TOTAL CUMULE	nie									



TAXE DE SEJOUR DOMES SANCY ARTENSE – Année 2025 Registre du logeur N° 2 - Période du $1^{\rm er}$ juillet au 31 décembre 2025

Nom du propriétaire : Nadresse :	COCHER LA CATEGORIE DE VOTRE HEBERGEMENT	CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS 2025
		Palaces	1.25 €
mail:		Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.15 €
Adresse de l'hébergement :		Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€
		Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.05 €
ype de l'hébergement : Classement : aux de taxe à appliquer : (tableau ci-contre)		Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €
Registre à retourner avant le 22 Janvier 2026 à		Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	0.80 €
OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY Place Joseph Malègue 63680 LA TOUR D'AUVERGNE		Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60€
accompagné de l'état récapitulatif correspondant et du èglement global établi par le logeur à l'ordre du Trésor		Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, terrain de camping non classés, aires naturelles de camping et ports de plaisance	0.20 €
Public et du récapitulatif des encaissements.		Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes	4 %

Déclaration sur l'honneur

Montant total à reverser :		ou si la taxe de séjour a été collectée par une plateforme merci de compléter le registre en indiquan
0 € et de nous retourner	le registre)	
Je soussigné(e)	déclare sur l'honneur	que le montant ci-dessus désigné correspond à la taxe de séjour encaissée pendant la période de référence
Fait à	, le	Signature: